IMT Nuremberg Archives

H – 4597

International Court of Justice

F612 17-D

Docteur A.RAMOND,
Trébeurden
Tel.67

TREBEURDEN, 26 Aout 1944.

RAPPORT Médical sur l'état Moral de la population de Trébeurden (Côtes-du-Nord) en Juin - Juillet 1944.

Les atrocités commises par un détachement de soldats Allemands cantonnés à Trébeurden en Juin-Juillet 1944 dont je ne connais pas la totalité ,mais dont les plus frappantes sont les suivantes :

Assassinat de M. et Mme. VEILLAUT - Assassinat des 3 fils PHILIPPE et de leur père - Assassinat de M. GUENNEC père et fils; assassinat de M. PIGANIOL - Incendie du Café Tannau et disparition de 6 habitants du voisinage (retrouvés fusillés depuis) ont amené les perturbations suivantes dans l'esprit des habitants de ce village:

Le Dimanche 23 Juillet 1944 au tantôt, pendant la céremonie d'enterrement à l'Eglise des 3 victimes du 21 Juillet,la foule entendant une auto supposée allemande, s'arrêter devant l'Eglise a été prise de panique collective absolument injustifiée. Tout le monde s'est rué en criant "Les voilà" vers la sortie; il y a eu de nombreux blessés. A la date du 26 Août je soigne encore Mme. de la V.... atteinte de fracture du côt et hématomes du 2 membres inférieurs.

Le Dimanche 23 Juillet vers 22 h j'ai été appelé au domicile de M. le G..... capitaine de la marine marchande en retraite. M. le G.... en excellente santé physique et morale, sans ennuis ni soucis aucuns, s'était pendu dans son grenier, terrorisé par les évenements des jours précèdents. Il n'y a aucune autre explication plausible à ce suicide d'un honnête homme rangé et tempérant.

Depuis cette date et jusqu'à ce jour j'ai encore donné mes soins à Mme. V..... atteinte récemment de troubles mentaux graves (délire de persécutions) , consécutifs à la période de terrorisme dont Trébeurden a été victime. Madame V a du être ensuite internée dans un asile.

Enfin l'enfant F.... Yves, agé de 17 ans a eu un tel choc moral à la vu de pendus qu'il présente actuellement des troubles mentaux graves : son transfert dans un asile est imminent.

CONCLUSIONS : Les actes terroristes commis par les troupes allemandes ont causé à ma connaissance dans Trébeurden -

IMT Exhibit 420
Filed 1/31/46
INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL, GERMANY

B 50901
H4597 - 0002

17-E

une panique, un suicide, deux aliénations mentales.

En foi de quoi :

(Signé) A. RAMOND,
Trébeurden,
Côtes-du-Nord.

pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère de la Justice
de Guerre et de la Marine

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B 50902

H4597 - 0003

H4597 – 0004

17-B

Docteur A. RAMOND
TREBEURDEN
Tél 67

T R E B E U R D E N

25 Aout 1944

7

329

B 50903

Rapport Médical sur l'Assassinat de

MM GUENNEC Père, GUENNEC Jean, PIGANIOL.

Le Vendredi 21 Juillet 1944 à 7 h. du matin j'ai été appelé par M. le Maire de Trebeurden à constater les décès de MM. GUENNEC père et PIGANIOL, pendus à des poteaux électriques sur la route du plage de Trébeurden.

Le 1er corps examiné était celui de M. Piganiol fils de Trébeurden, pendu à un poteau électrique en face de la maison de M. Lefevre dite le "Puits Vert". Les pieds étaient à quelques centimètres au dessus du sol, la face tournée contre le poteau, le corps ruisselant de sang qui avait dégoutté sur le poteau et sur l'herbe du sol. La corde coupée, le corps a été transporté dans le jardin du "Puits Vert", où je l'ai examiné. La mort était la conséquence d'une asphyxie par pendaison : M. Piganiol a été pendu vivant. Sur l'arrête du maxillaire inférieur, à droite au niveau du menton, une incision avait été faite au couteau de 9 cm. de long environ sur 1 cm. de large et 1 cm de profondeur. Cette incision, peu grave par elle-même, avait saigné considérablement par suite de la congestion de la tête par pendaison et entrainé l'impregnation de sang des vêtements et du sol : il s'agissait là uniquement d'un procédé destiné à frapper d'horreur les temoins de cette pendaison. Par ailleurs, les deux fesses étaient noires d'écchymoses qui n'étaient pas des suffusions sanguines post-mortem mais la trace de coups donnés avant la mort.

Le deuxième corps était celui de M. GUENNEC père, pendu à un poteau électrique sur la Route des Plages en Trébeurden, en face de la "Villa La Brise". Les pieds étaient à environ 1 mètre du sol, la face tournée contre le poteau. Le corps descendu à terre et transporté dans le jardin de "La Brise" a été examiné : Asphyxie par pendaison pratiquée sur l'homme vivant. Deux incisions, l'une au niveau du sourcil droit, l'autre au niveau du front avaient entrainé une hémorragie encore plus considérable que pour M. Piganiol, les vêtements étaient absolûment impregnés de sang le corps ne présentait par ailleurs d'autres traces de violences que de nombreuses ecchymoses, traces de coups portés avant la mort sur le devant du deux jambes.

Une troisième corde pendait à un poteau devant l'Hotel "Family", toujours sur la route des Plages. Les habitants voisins ayant entendu des cris et des coups de feu au petit jour, nous avons avec M. le Maire de Trébeurden exploré les environs et découvert dans un terrain vague à 150 mètres environ du poteau le corps de M. Guennec Jean fils. Le troisième corps présentait

H4597 - 0005

17-C

les traces de plusieurs balles de revolver tirées à courte distance dans la tête, qui avaient entrainé la mort immédiate par fracture du crane et transfixion du cerveau. On notait tout autour du cou un léger sillon ecchymotique fait par la corde de pendaison pendant un court moment. Il est vraisemblable que M. GUENNEC Jean a été pendu comme les 2 autres victimes: soit que la corde ait glissé le long du poteau vertical, soit que M. GUENNEC ait pu se défendre en se débattant, il a échappé à ses agresseurs et s'est enfui : rattrapé au bout de 150 mètres ses assassins l'ont abattu d'une rafale de pistolet mitrailleur dans la tête.

CONCLUSIONS :

M. GUENNEC père, et M. PIGANIOL ont été pendus vivants, leurs visages lacérés au couteau pour accroitre l'effet le leur pendaison par une hemorragie abondante.

M. GUENNEC fils, présenté dans la corde, a échappé à la mort par pendaison et a été abattu par une rafale de balles dans la tête.

En foi de quoi j'ai établi ce présent rapport médical.

(Signé) A. RAMOND

Dr. A. Ramond,
Trébeurden,
Côtes-du-Nord.

Bonne copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère d'Etat Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

Service de Recherche des Crimes de Guerre ennemis
Pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Le Directeur du Cabinet :

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B 50904

H4597 – 0006

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE - MINISTÈRE PUBLIC DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4597.

Copie certifiée conforme à l'original

DOC. R.F. N°. 420

B 50900

F-612 RF 420

H4597 - 0007